

# La protection de l'enfant, les OMD et la Déclaration du Millénaire

Les dirigeants du monde se sont engagés à respecter le droit des enfants à la survie, à la santé, à l'éducation, à la protection et à la participation – entre autres – au Sommet du Millénaire de septembre 2000, qui a abouti à la Déclaration du Millénaire et, par la suite, à l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Déclaration et les OMD ont été réaffirmés lors du Sommet mondial de 2005. Fondés sur les droits humains fondamentaux, ils représentent un cadre de travail permettant à l'ensemble du système des Nations Unies de poursuivre de manière cohérente une série d'objectifs concrets pour le développement humain.

## EN PROTÉGEANT LES ENFANTS, ON FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT

La Déclaration du Millénaire aborde directement la question de la protection de l'enfant (*voir encadré*). En regardant de plus près les OMD, on s'aperçoit qu'aucun de ces objectifs ne peut être atteint si la protection de l'enfant ne fait partie intégrante des stratégies de programmation. Si l'on ne protège pas les enfants contre la violence à l'école, le travail à risque ou l'exploitation économique, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'absence de soins parentaux ou l'exploitation sexuelle, on gaspille les ressources les plus précieuses de la planète. En aidant les populations les plus vulnérables et les plus isolées, on contribue à la santé et au bien-être de tous, ce qui est indispensable pour réaliser les OMD.

### Objectif 1 : éradiquer la pauvreté extrême et la faim

Les enfants qui vivent dans la pauvreté extrême sont souvent ceux qui souffrent de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance et de la discrimination. Ils sont facilement marginalisés et souvent privés de services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation. En outre, la mise à l'écart des enfants victimes de violences et de mauvais traitements se transforme en un véritable engrenage qui diminue les chances qu'ils pourraient avoir d'échapper à la pauvreté à l'avenir. **Le travail des enfants** – cause et conséquence à la fois de la pauvreté -- nuit à la santé des jeunes, compromet leur éducation et favorise l'exploitation et la maltraitance. La pauvreté est une cause profonde de la traite d'enfants. Dépourvus des documents attestant l'enregistrement de la naissance, enfants et familles sont souvent dans l'impossibilité d'accéder aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux. Les États ne peuvent pas planifier des programmes d'allègement de la pauvreté et de prestation de services sociaux s'ils ne disposent pas d'estimations précises du nombre annuel de naissances. La pauvreté

### LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE

En adoptant la Déclaration du Millénaire, les pays du monde se sont engagés à :

- Soutenir la protection et la promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels pour tous.
- Combattre toutes les formes de violence contre les femmes et faire appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Encourager la ratification et l'application intégrale de toutes les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs sur l'implication d'enfants dans des conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

et l'exclusion contribuent à l'**abandon des enfants, et à la séparation des enfants d'avec leur famille**, lorsque les enfants sont envoyés au travail dans la rue ou que les parents sont obligés d'émigrer et de les quitter. Les enfants peuvent ainsi échouer dans des familles d'accueil ou des établissements spécialisés, ce qui peut entraîner leur marginalisation et diminuer leurs chances de briser l'engrenage de la pauvreté. **Les conflits armés** détruisent les ressources matérielles, économiques et humaines d'un pays et entraînent des déplacements de population.

### Objectif 2 : réaliser l'éducation primaire universelle

On ne pourra pas s'assurer que tous les garçons et toutes les filles achèvent un cycle complet d'études primaires sans éliminer les obstacles qui empêchent les enfants d'aller à l'école. Il est essentiel de venir en aide aux jeunes les plus difficiles à atteindre – notamment les enfants affectés par le VIH/SIDA, les orphelins, les enfants **handicapés**, ceux qui vivent dans des groupes minoritaires ou des familles de migrants, ainsi que ceux qui sont vendus, utilisés dans des conflits armés ou qui vivent en institution – pour parvenir à l'éducation pour tous. Le cadre scolaire doit être sûr, protecteur et exempt de **violence** pour encourager les enfants à aller et à rester à l'école. Les **mariages précoces** entraînent l'isolement des filles et l'abandon prématuré de leurs études. Les **conflits armés** peuvent déplacer les familles, séparer les enfants de leurs

parents et interrompre leur éducation. Lorsqu'un **enfant travaille**, il ne peut aller à l'école.

**Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et donner aux femmes les moyens de se prendre en charge**

Le mariage des enfants, la violence sexuelle, la mutilation génitale féminine/excision, le travail et la traite des enfants sont des violations des droits de l'enfant que l'on doit prévenir et combattre dans le cadre d'initiatives mondiales pour promouvoir l'égalité des sexes et donner aux femmes les moyens de se prendre en charge. La violence et le harcèlement sexuels des filles à l'école sont un des principaux obstacles à l'égalité des sexes dans l'éducation. Lorsque ces incidents surviennent au travail ou au sein de la communauté, ils sapent les efforts déployés pour donner aux femmes et aux filles les moyens de se prendre en charge. Au cours des **conflits armés**, les filles ont souvent moins accès que les garçons aux programmes de réinsertion destinés aux enfants associés à des groupes armés. **La mutilation génitale féminine/excision** est une atteinte à l'intégrité physique et psychosexuelle des filles et des femmes

**Objectif 4 : réduire la mortalité infantile**

À plusieurs périodes de l'enfance, les formes extrêmes de l'exploitation, de la violence ou des sévices peuvent entraîner la mort. **Le mariage des enfants** nuit à la santé des nourrissons nés de mères très jeunes qui sont plus vulnérables aux maladies pendant leurs premières années de vie. **Les conflits armés** ont des conséquences désastreuses sur la survie des enfants. Sur les 20 pays affichant les taux les plus élevés de mortalité des enfants de moins de cinq ans, 11 ont connu un conflit majeur depuis 1990. **Les enfants privés des soins de leurs parents** ou séparés de leur mère à un jeune âge, notamment ceux qui vivent en institution pendant de longues périodes, courent un risque beaucoup plus élevé de mourir prématurément. Une attitude négligente envers les handicaps et des soins inadaptés aux enfants handicapés peuvent augmenter les risques de décès.

**Objectif 5 : améliorer la santé maternelle**

Les mauvais traitements subis par les adolescentes compromettent leur santé physique et psychologique, et si elles deviennent mères, leur santé en matière de procréation. Protéger les filles d'un **mariage précoce** est un facteur important de l'amélioration de la santé maternelle, car la grossesse précoce met en péril la santé des jeunes mères. **La mutilation génitale féminine/excision** augmente le risque de décès de la mère pendant l'accouchement. **Les conflits armés** peuvent empêcher les jeunes mères d'accéder aux services de soins de santé. De même, la **violence sexuelle** généralisée, notamment pendant les conflits armés, a des conséquences directes sur la santé maternelle.

Pour plus d'informations, prière de contacter :  
Section de la protection de l'enfant  
Division des programmes, UNICEF New York  
childprotection@unicef.org  
[www.unicef.org/french](http://www.unicef.org/french)

**Objectif 6 : lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

La lutte contre le VIH/SIDA doit comprendre la prévention des sévices qui rendent les enfants particulièrement vulnérables à la maladie. Il est urgent de protéger les enfants orphelins ou affectés d'une autre manière par le VIH/SIDA. Beaucoup des pires formes du **travail des enfants** encouragent la propagation du VIH/SIDA, notamment lorsque les enfants exploités sont forcés de se prostituer, de combattre ou sont victimes de la traite. Les enfants des familles et des communautés touchées par le VIH/SIDA sont particulièrement vulnérables à ces formes d'exploitation et risquent de grandir **sans les soins de leurs parents**. Les abus sexuels sur enfants contribuent à propager l'infection chez les jeunes. Il faut éviter le plus possible la détention des **enfants ayant affaire avec la justice**, pour réduire leur vulnérabilité à l'infection, compte tenu des taux de transmission élevés enregistrés dans les prisons.

**Objectif 7 : garantir la durabilité de l'environnement**

Les catastrophes environnementales accroissent la vulnérabilité des foyers, et cela augmente d'autant le risque que les enfants travaillent, soient exploités sexuellement ou mariés à un jeune âge. Le surpeuplement des quartiers et des habitations peut exercer de graves pressions sur les ressources de l'environnement. Cette situation peut créer des tensions au sein du foyer et être à l'origine de la violence ou de la maltraitance sexuelles.

**Objectif 8 : créer un partenariat mondial pour le développement**

La protection de l'enfance requiert une coopération multisectorielle aux niveaux national et international. L'approche choisie par l'UNICEF implique l'instauration d'un environnement protecteur pour les enfants. Cela veut dire que des partenariats doivent être forgés avec d'autres institutions des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et des organisations non gouvernementales internationales pour améliorer les systèmes, les capacités, les services, les attitudes et la législation en vue de mieux protéger les enfants. Dans cette perspective, il convient de renforcer l'**engagement des gouvernements**, promouvoir des **législations adaptées**, créer des **systèmes** et des **capacités**, offrir des **services**, aborder les problèmes que peuvent causer diverses **coutumes et attitudes**, évaluer et procéder à des comptes rendus, développer les **compétences des enfants indispensables à la vie quotidienne**, et encourager un **libre débat**.